



Règles Santé & Sécurité

Règle 1

J'analyse les risques et je les maîtrise avant toute intervention.

Règle 2

Je réalise uniquement les activités pour lesquelles j'ai l'autorisation requise.

Règle 3

Je n'enfreins jamais ni ne fais entrave à un dispositif de santé et sécurité, et je porte toujours les EPI requis.

Règle 4

Je ne travaille pas sous l'influence de l'alcool ou de drogues.

Règle 5

Je déclare tout incident ou fait accidentel.

Le respect de ces règles est une condition d'emploi.



LafargeHolcim